

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS table with columns: Type (Rhône, Indre, etc.), Duration (3, 6, 12 mois), Price (francs)

ADMINISTRATION ET RÉDACTION de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues : A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL Du 6 Janvier 1895

TROISIÈME CANTON DE LYON. Candidat du Comité radical et de l'Union des Républicains radicaux: M. COSTE-LABAUME

Candidat du Comité central des Républicains radicaux et du Comité progressiste du 1er Arrondissement: M. BOUDET

BULLETIN DU JOUR

L'affaire de la Compagnie du Sud cause une impression énorme et semble devoir prendre de grands développements. Mais, pour le moment, trois arrestations seulement ont été opérées, celles de MM. Félix Martin, Robin et André.

La cour d'Émyrne a adressé à M. Le Myre de Viliers une protestation contre la prise de Tamatave par les Français.

Une double exécution capitale a eu lieu à Mont-de-Marsan. Aucun incident.

L'un des auteurs de l'assassinat commis au château de Bollène a été arrêté.

Lire à la 3ème page nos dépêches de la dernière heure.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des épreuves, une splendide sphère terrestre ou céleste...

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement orné.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

(Voir les dessins de ces sphères en 4e page).

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens): Un Portrait, grandeur naturelle (en crayon ou à l'aquarelle) 7 fr.

Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), à ..... 5 fr.

Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), à ..... 25 fr.

Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), à ..... 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

Lettre Parisienne

L'AFFAIRE LANESSAN. - L'HORIZON DE 1895

La destitution — tel est le mot qui convient — de M. de Lanessant aura pour premier résultat de hâter la discussion du budget de la Légion d'honneur, dans le but d'arriver au plus tôt à celui des colonies. C'est sur celui-ci qu'on greffera l'interpellation sur la destitution.

Cet événement passionne toujours davantage l'opinion, car on voit bien qu'il se cache là-dessous quelque nouveau scandale. Tout le monde comprend qu'une simple communication de dossiers ou de rapports ne pouvait pas provoquer une mesure aussi grave.

On a été jusqu'à faire courir le bruit qu'un mandat d'amener serait déjà prêt. L'imagination joue un grand rôle dans ces racontars, mais le fait seul qu'on les colporte prouve la gravité de la situation.

En dehors des faits, quels qu'ils soient, il y a lieu d'envisager la probabilité que le parti radical dont M. de Lanessant était le plus bel ornement se lève pour le défendre. A moins que la vérité ne soit éclatante et écrasante, nous allons assister à une bataille des plus chaudes pour et contre l'ex-gouverneur général.

Nous venons recommencer la lutte entre pouvoirs civils et pouvoirs militaires.

Il y a beaucoup de gens qui orientent « Vive l'armée ! » quand il s'agit d'aller se faire tuer la peau sur les champs de bataille, mais qui, le danger passé, affectent de considérer l'armée comme une chose de rebut. Lanessant était de ceux-là.

Il est presque superflu de faire remarquer que l'armée est l'élite de la nation. Au point de vue de la science et du talent, l'École de St-Cyr et l'École polytechnique sont de véritables réservoirs d'hommes supérieurs.

C'est de là que sont sortis la plupart de nos hommes d'Etat. Aussi l'attribution d'un civil à un poste aussi important est hautement injustifié. Il ne peut que blesser le sentiment de ceux qui voient dans nos braves officiers, le type de la discipline, de l'abnégation, du patriotisme.

C'est ce sentiment que M. de Lanessant a froissé par sa conduite au Tonkin. On parlera aussi des tripotages d'affaires qui ont eu lieu là-bas; le budget des colonies donnera sans doute lieu à une discussion des plus ardues.

J'ai le regret de constater qu'à l'étranger on ne voit pas d'un œil bien tranquille l'horizon de la nouvelle année.

Sans pouvoir citer un fait plus qu'un autre, on y voit, un peu partout, des agitations inquiétantes. On remarque que le ministre de la guerre, en France, retient sous les armes les hommes qu'il avait congédiés, qu'il forme le corps expéditionnaire de Madagascar en prélevant des compagnies même sur les Vosges, mais pas dans l'armée des Alpes. A cela s'ajoute le bruit de la reconstitution de la ligue des patriotes.

La diplomatie, vous le savez, s'inquiète facilement; on croit que le gouvernement français lui-même voit des points sombres à l'horizon.

S'il y en a, ils ne peuvent être qu'en Afrique. La France ne peut pas concéder la trêve que l'Angleterre demande pour l'Égypte, et l'Angleterre ne compte nullement s'exécuter en évacuant. La question, de chronique, pourrait donc devenir aiguë.

Le budget des colonies amènera aussi sur le tapis la question de l'Abyssinie, qui est pleine de chausse-trappes. M. Hanotaux apportera certainement à la tribune toute la pondération et tout le tact qui le distinguent. Mais il n'y a pas que M. Hanotaux dans le cabinet. D'ailleurs, le groupe des coloniaux entoure et entraîne le pouvoir, et, dans toute l'Europe, on se méfie beaucoup des coloniaux, parce que, sans responsabilité directe, ils sèment l'agitation un peu partout. Enfin, je sais que, dans toutes les chancelleries, on envisage l'éventualité, éloignée peut-être, mais cependant menaçante, d'agitations périlleuses.

On croit toujours probable la permutation de M. de Mohrenheim.

Ce serait un mauvais symptôme.

LA Révocation de M. de Lanessant

Paris, 3 janvier.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE L'INDO-CHINE

Nous sommes en mesure de démentir l'information parue ce matin, d'après laquelle M. Rousseau, nommé gouverneur général de l'Indo-Chine, hésiterait à accepter ce poste, au cas où le gouvernement ne réglerait point par avance sa situation personnelle au Conseil d'Etat.

M. Rousseau, qui appartient au Conseil d'Etat depuis 1886, n'a encore formulé à ce sujet aucune demande, et l'on peut être certain que le gouvernement ne se refusait pas à maintenir son titre de conseiller, si toutefois cette garantie semble nécessaire à l'intéressé.

Cependant, l'opinion qui prévaut est que le décret nommant M. Rousseau a déjà touché la situation. C'est une nomination ferme, à titre définitif, et non pas une délégation que le décret comporte.

M. Rousseau a donc cessé de faire partie du Conseil d'Etat, en acceptant, sous cette forme, les hautes fonctions qui lui sont confiées, et rien ne fait prévoir qu'il ait l'intention de soulever, en cette matière, un incident quelconque.

Il est également inexact que M. Rousseau ait proposé ou exigé quelques modifications dans le haut personnel Indo-Chinois. Jusqu'à présent, le nouveau gouverneur n'a même point désigné les fonctionnaires dont il aurait pu faire choix pour composer son cabinet; il n'a pas eu l'occasion d'examiner, même en termes généraux, la question de son personnel.

LE MOTIF DE LA RÉVOGATION

Contrairement aux bruits qu'ont reproduits ce matin quelques journaux, la mesure que a frappé M. de Lanessant n'a point visé des communications anciennes et régulières de documents officiels à M. Canivet, mais d'une manière exclusive, la communication récemment constatée et qui est seule incriminée.

AUTOUR D'UNE ÉLECTION

On va voter dimanche, dans le troisième canton de Lyon, pour remplacer M. Méra au Conseil général.

Trois candidats sont en présence. L'un arborer le drapeau du parti ouvrier; c'est M. Durousset, qui se recommande exclusivement — d'après sa propre proclamation — par un voyage à Thizy pour des faits de corporation.

Son programme est connu, et les affiches qui annoncent sa candidature l'exposent nettement.

Il consiste à mettre la main sur les pouvoirs publics de façon à faire gouverner la France par des gens que rien n'a préparés à cette tâche compliquée et difficile et qui nous lanceront, par ignorance, dans les désordres et les extravagances les plus coûteuses et les plus lamentables.

N'insistons donc pas sur une pareille candidature, qui n'a rien de sérieux.

Les deux autres sont, l'un et l'autre, deux républicains de gouvernement: MM. Boudet et Coste-Labaume.

Au point de vue des principes, ces deux candidats représentent la même politique, la même ligne de conduite, la même volonté ferme et sérieuse de consolider la République sur les bases sages et larges sur lesquelles une expérience de vingt-cinq années l'a définitivement fondée.

Les électeurs peuvent donc se laisser guider dans leur choix par leurs préférences particulières et nous ne chercherions pas à les influencer en quoi que ce soit, s'il n'y avait entre les deux candidats certaines différences personnelles qu'il importe de bien mettre en relief.

Sans chercher à diminuer le moins du monde les mérites personnels de M. Boudet, pas plus qu'à mettre en doute la ferveur de son zèle et la solidité de ses principes de gouvernement, nous ne pouvons oublier que M. Coste-Labaume est un républicain de la veillé, un vieux lutteur dont le long passé répond de l'avenir.

Déjà, sous l'Empire, il avait combattu le bon combat et souffert pour la République et pour la liberté. Il n'est pas un Lyonnais qui ne se souvienne du Journal de Guignol de ce temps-là, de la Mascaraide et de la Renaissance, où la plume acérée et mordante de notre confrère a défendu pendant tant d'années, jusque sous les régimes des 16 et 24 mai, l'indépendance de la cité contre toutes les usurpations, toutes les confiscations et toutes les tyrannies.

A cette époque, ceux qui ne sont pas nés d'hier doivent s'en souvenir, il y avait quelque mérite à s'avouer champion de la liberté et parmi ceux qui l'osèrent, Coste-Labaume fut au premier rang.

Représenter aujourd'hui le vieux libéral que fut notre confrère — l'une des plumes les plus ironiques et les plus alertes qui aient jamais honoré la presse lyonnaise — comme un rallié, c'est véritablement se moquer des électeurs et croire qu'il est permis de leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

Sans doute, il est quelques reproches que l'on peut adresser à M. Coste-Labaume. Les années ont passé sur sa jeune ardeur d'autrefois. Il est devenu moins intransigeant, plus politique; il comprend mieux qu'il n'est pas toujours possible de se montrer tout d'une pièce et qu'il faut parfois céder aux circonstances et aux hommes. Allié à ceux qui ont achevé l'établissement définitif de la République, il a parfois trop subi leur influence dans les questions qui ne sont pas absolument du ressort de la politique et s'est contenté d'une situation effacée, là où il aurait dû parler haut et ferme.

Mais avec un homme de cette envergure, il faut compter qu'il saura vite se remettre à sa place et, qu'une fois investi d'un mandat formel, il ne lui faudra pas longtemps pour se dégager du personnel un peu compréhensif qui l'entoure et pour reprendre l'indépendance et l'autorité auxquelles lui donne droit sa haute valeur personnelle.

C'est donc sans réserve que, dans cette ferme confiance, nous engageons nos amis à voter pour lui et à témoigner ainsi de leur volonté bien ardue de maintenir avec l'ordre social actuel, la République et la liberté.

Et nous, le faisons avec une indépendance d'autant plus grande, que nous n'avons pas même reçu une communication des comités qui s'agitent autour des questions électorales.

Cette façon d'agir n'est pas pour nous déplaire, car elle prouve une fois de plus le genre d'esprit de ces groupes et les dangers qui résulteraient de leur main-mise sur le suffrage universel, si elle devait jamais se réaliser.

On peut dire que ces petites églises qui cherchent à gouverner la cité constituent le parti clérical électoral. Elles estiment que hors d'elles il n'est pas de salut et que l'on doit leur obéir aveuglément.

Composées d'individualité sans autre mandat que celui qu'elles se sont donné, elles s'arrogent le droit de traiter de réactionnaires ou ralliés tous ceux qui ne subissent pas humblement leur influence et qui n'acceptent pas les yeux fermés les candidats qu'elles imposent.

On se rappelle les abus que ces tyrannies anonymes ont causés autrefois.

Il ne faut pas croire qu'ils pourraient se renouveler aujourd'hui et que la masse électorale soit disposée à se laisser mener par le bout du nez.

Elle fera son choix elle-même et, sachant bien distinguer aujourd'hui le bon grain de l'ivraie, affirmera une fois de plus sa ferme confiance en les institutions qui nous gouvernent et sa fermeté énergique de n'y pas laisser porter atteinte.

En résumé, nous nous trouvons en présence de deux candidats qui arborescent le même drapeau politique. Les divergences entre eux ne portent que sur des questions de détail et surtout de personnes.

Nous les porterons donc l'un et l'autre en tête de nos colonnes, laissant nos lecteurs libres de faire, au premier tour, leur choix suivant leurs préférences.

Mais en cas de ballottage, il est bien entendu que les voix de l'un devraient se reporter sur l'autre, quoi qu'il arrive, et jamais sur leur concurrent socialiste, qu'aucun électeur de bonne foi ne peut considérer comme un véritable républicain.

Un Lyonnais.

Service téléphonique

Les Chemins de fer du Sud

Paris, 2 janvier.

L'arrestation de M. Félix Martin

Nous avons annoncé hier que sur mandat de M. de Cosnac, juge d'instruction, deux anciens fonctionnaires de la compagnie des chemins de fer du Sud avaient été arrêtés par M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires.

Il s'agissait de M. Félix Martin, ancien directeur des chemins de fer du Sud, et M. Félix Martin est ingénieur des ponts et chaussées, et il a été longtemps au service de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Il est maire de Saint-Raphaël (Var) et officier de la Légion d'honneur.

La seconde personne visée était M. Cerebelaud, ancien sous-directeur de la compagnie, mais rien jusqu'à cette heure n'est venu confirmer la nouvelle de son arrestation.

Quant à M. Félix Martin il a été, dans la soirée d'hier, écroué au Dépôt.

Nouvelles arrestations

Deux nouvelles arrestations ont été opérées ce matin.

Il s'agit de M. Hippolyte Robin, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant 120, avenue de Wagram, et de M. André, ingénieur, 17, rue de Madrid.

MM. Robin et André ont été arrêtés par M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, sur mandat de M. de Cosnac, juge d'instruction.

Le mandat lancé contre MM. Félix Martin et Robin porte la mention: « Faux en écritures de commerce. »

Il est possible que les inculpés soient prévenus d'avoir commis des infractions à la loi sur les sociétés à d'autres titres, soit par exemple que l'on reproche à l'ancien directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France d'avoir, moyennant un prix fixé, acheté une concession de chemins de fer. Le conseil d'Etat appelé à rendre un décret d'utilité publique sur cette concession, aurait trouvé le prix convenu entre la Compagnie et le concessionnaire trop élevé et il aurait en conséquence réduit ce prix. Mais la Compagnie n'aurait admis que fictivement cette réduction et, au moyen de marchés, elle aurait payé le prix primitivement convenu entre elle et le concessionnaire.

Pour M. André il n'aurait été qu'un entrepreneur fictif, c'est-à-dire qu'il avait passé sa concession de travaux, en en majorant le prix à des sous-entrepreneurs et la majoration aurait été partagée entre lui et le directeur de la Compagnie.

On poursuit l'examen de la comptabilité, l'affaire est jusqu'à présent circonscrite aux trois personnes dont nous annonçons l'arrestation.

Les origines de l'affaire

Dernièrement la Chambre avait attiré l'attention du gouvernement sur les agissements de la Compagnie des chemins de fer du Sud.

En réponse à une question de M. Jaurès, lors de la discussion de la nouvelle convention projetée entre cette Compagnie et l'Etat, M. Barthou, ministre des travaux publics, déclara qu'une instruction était ouverte contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur de la Compagnie.

Ce directeur et ce sous-directeur sont MM. Félix Martin et Cerebelaud, dont nous parlons plus haut.

Pour fixer les points sur lesquels a dû porter l'enquête de M. de Cosnac, juge d'instruction, c'est-à-dire les faits qui ont motivé les poursuites actuelles, il nous suffira de donner les détails suivants, qui sont assez éloquent par eux-mêmes. Prenons dans l'année 1889 ce qui, d'après le rapport même du conseil d'administration de la Compagnie, correspond dans ses dépenses annuelles d'exploitation, aux frais généraux, en dehors des frais de construction.

En 1890, la Compagnie avait 124 kilomètres d'exploitation, et elle a réalisé 294.000 francs de recette brute; or, les frais généraux seuls se sont élevés au total de 185.000 francs, sur une dépense totale de 554.000 francs.

Voilà donc une compagnie, dont les recettes brutes étaient de 294.000 francs, et qui a dépensé en frais généraux d'état-major, dépenses de toute nature, services centraux à Paris, Nice et Draguignan, 189.000 francs sur une dépense totale de 554.000 francs, soit une proportion de 64 p. 100 de ces dépenses employées en frais généraux. Du reste, le gaspillage régnait en maître dans toute l'administration. En 1893, les frais généraux étaient toujours aussi élevés; voici comment ils étaient répartis:

Article 1er. — Conseil d'administration, 29.030 francs;oyer à Paris, 20.000 francs.

Article 2. — Secrétariat général, imprimés, publicité, ports de lettres, commission pour paiement de coupons, assemblée des actionnaires, frais de voitures, 36.000 francs.

Voilà dans quelles conditions la Compagnie a été exploitée.

M. Flory, l'expert-comptable, chargé de la vérification des livres, n'eut pas de mal à faire ressortir tout ce qu'une pareille administration avait d'irrégulier, et aussitôt M. Cosnac convoqua dans son cabinet le directeur de la Compagnie et deux autres ingénieurs qui faisaient également partie du conseil. On a vu le reste plus haut.

La situation de la Société

La situation lamentable de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France est connue depuis plusieurs années dans le monde financier.

On pourrait même affirmer que cette situation remonte à la fondation même de la Société.

Et cependant jamais compagnie de chemins de fer n'obtint du gouvernement des garanties de construction et des coupons plus larges.

Il ne faut pas oublier que le baron de Reinach — dont le rôle dans l'affaire de Panama est présent à toutes les mémoires — fut l'un des fondateurs de la Société et présida longtemps à ses destinées; on se rappelle même qu'un lendemain de son suicide, on fit une perquisition au siège de la Compagnie, qui n'aurait d'ailleurs aucun résultat.

Cette affaire est appelée à un grand retentissement, car les poursuites ne se limiteront certainement pas aux personnalités déjà arrêtées.

Chez le président de la Compagnie

Un rédacteur de l'Agence Nationale a été reçu par M. Gay, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Sud qui lui a fait la déclaration suivante:

« Je suis heureux de vous recevoir, nous dit-il, car ce que disent certains journaux au sujet de cette affaire est odieux. Je n'ai pas eu le temps de les lire ce matin, mais M. Boulant, qui est ici, est venu, dès la première heure, m'informer de tout ce qui se disait sur notre Compagnie. Je n'ai fait qu'un bond chez le ministre des travaux publics, de chez lequel je rentre à l'instant; je n'ai même pas eu le temps de m'habiller, comme vous pouvez le constater. »

M. Gay, qui est en effet en chemise de flanelle, cache l'absence de faux-col par un foulard.

« Je proteste de la façon la plus formelle, ajoute-t-il, contre ce qu'on a pu dire relativement à des malversations commises par nous. J'ai honte même d'avoir à m'en défendre. »

« On parle d'arrestations, je certifie n'en connaître aucune. Si M. Félix Martin est arrêté je l'ignore. Il a donné sa démission de directeur de la Compagnie depuis le 9 novembre dernier et depuis lors je ne l'ai plus revu. Je le crois à St-Raphaël, mais je ne puis l'affirmer. »

« Vous me dites qu'un désigne également M. Cerebelaud. Ceci est encore plus fort, j'ai quitté M. Cerebelaud le 31 décembre en lui confiant la mission d'aller inspecter une ligne en construction dans la Côte-d'Or, et ce matin même, il devait avoir rendez-vous avec les ingénieurs pour constater les dégâts causés par les pluies continues. M. Cerebelaud, dont je ne peux faire que le plus grand éloge, ne s'est toujours occupé de puis 1890 qu'il est employé comme ingénieur à la Compagnie, que des travaux inhérents à ses fonctions, se tenant toujours en dehors de toute question administrative. »

« Depuis 1890, je puis certifier que rien n'a été commis de répressible à la Compagnie. Avant? Je n'ai ni à blanchir, ni à charger mes prédécesseurs, cela ne me regarde pas. »

« M. Boulant n'est pas directeur de la Compagnie. Il en remplit les fonctions en attendant la nomination du successeur de M. Félix Martin et a le titre d'administrateur délégué. »

« Vous me dites qu'il est également question de l'arrestation de M. Robin. Il n'est plus depuis deux ans à la compagnie où il exerçait les fonctions de directeur-adjoint. Depuis cette époque, je ne l'ai personnellement jamais rencontré, et il n'a pas paru à la compagnie. Ignore donc ce qu'il est devenu, mais je crois savoir qu'il a continué à habiter Paris. »

Chez M. Cerebelaud

Chez M. Cerebelaud, on le rédacteur de l'Agence Nationale s'est rendu ensuite, 8, square des Batignolles, il a été reçu par M. Cerebelaud elle-même qui lui a répondu que son mari n'habitait plus avec elle depuis un mois environ, par suite de dissensions et qu'elle ignore absolument son vrai domicile.

Chez M. Lobe-Gigun

M. Lobe-Gigun est un administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Sud.

« Je commence, nous dit-il, par démentir le bruit qui a couru de soustraction de pièces faite au cours de la perquisition. S'il y avait eu des pièces compromettantes, on n'aurait pas choisi ce moment pour les enlever; on a tout remis au commissaire. Il a emporté douze volumes de correspondances. Un dossier a manqué; mais, par l'ordre du ministre, il avait été envoyé à Dijon; c'est le dossier relatif aux travaux exécutés dans la Côte-d'Or. La comptabilité était exacte; en général, tout se trouvait complet lors de la perquisition. Nos affaires sont claires, tout au moins depuis la nouvelle gestion. »

« Vous pensez aussi que les anciens administrateurs ont vraiment commis un grand acte d'irrégularité? »

« Il faut le croire, si nous nous en rapportons à l'insistance du ministre, quand il s'est agi de jeter par-dessus bord les anciens administrateurs qui étaient restés dans le Conseil. Il est évident qu'on a manqué de vigilance; ils auraient dû surveiller plus étroitement leur président, M. Félix Martin, et leur collègue, M. de Reinach, déjà un peu suspect. En tout cas, toutes ces affaires vont s'apaiser; nous avons ce que nous voulons... »

« C'est-à-dire? »

« C'est-à-dire, la convention votée déjà par la Chambre on qui va être par le Sénat. Je crois que le fond de tout cela est qu'on a besoin d'un scandale par jour; c'est nous qui en sommes les victimes aujourd'hui, d'autres le seront demain. »

« Quel est le fait qui, selon vous, a pu amener ou amener des arrestations? »

« Je ne le vois pas; je suis cependant tous les jours à la Compagnie, dont je surveille de près les travaux. »

« Mais pour les anciens administrateurs, pour MM. Martin, Robin? »

« Ah dame!... »

Chez M. Andrieux

M. Andrieux n'est pas homme à s'étonner et le scandale nouveau n'a pas troublé son sourire sceptique.

D'ailleurs, il nous a déclaré lui-même qu'il était mieux que tout autre au courant des tripotages auxquels la création de la Compagnie du Sud a donné naissance.

« J'ai, en effet, nous disait-il, plaidé à Lyon, en avril 1873, un procès contre cette Société et, de la lecture de plusieurs lettres placées dans le dossier, il ne pouvait faire doute que les pots-de-vin avaient été versés. Plusieurs journaux, dans le compte rendu du procès, avaient signalé le fait. »

« M. Martin, directeur de la Compagnie, celui-là même qui vient d'être arrêté, se prétendit diffamé. Il assigna deux journaux, la Libre Parole et le Petit Provençal devant le tribunal de Draguignan. J'ai plaidé, et les deux journaux ont été acquittés. »

Chez M. Jaurès

« Le jour où j'ai pris part à l'interpellation Cavaignac, nous dit M. Jaurès, je ne visais aucune personne, je n'avais, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs, des données spéciales sur la situation. Tout ce que je savais, c'est que M. le garde des sceaux avait dans les mains un dossier relatif à l'affaire dont il ne s'agit nullement l'examen, et j'ai profité de l'occasion pour demander qu'on n'attendît pas que le jour de prescription fût arrivé. »

« Depuis longtemps la situation financière de cette compagnie n'était plus un mystère pour personne. On savait quel triste usage, elle avait fait des garanties qui lui étaient données. Je ne voulais pas qu'on traitât avec cette compagnie accablée à la faille. »

« Il fallait un nettoyage complet pour traiter avec la Société nouvelle; mais j'estime que la Chambre ne devait pas obliger l'Etat à mettre son contre-seing à côté d'actes que tout le monde savait irréguliers et défectueux. »

« M. Barthou, au contraire, cherchait à elle amener la Chambre à voter l'adoption immédiate de la convention, ce qui la rendait applicable avant le premier janvier. »

« La convention est allée au Sénat où n'a pas l'honneur de la discussion immédiate. Il faudrait donc qu'elle revienne à la Chambre, une deuxième fois, de telle sorte que le délai que j'ai demandé est obtenu de lui-même. »

L'Expédition de Madagascar

Paris, 3 janvier.

UNE DÉPÊCHE DE M. LE MYRE DE VILERS

Voici le texte de la dépêche de M. Le Myre de Viliers, communiquée ce matin par M. Dupuy, au Conseil des ministres. Cette dépêche est datée de Zanzibar, 2 janvier:

« En réponse à ma communication du 12 décembre, le premier ministre hova protesta contre la prise de Tamatave et la violation du traité; il rend le gouvernement de la République responsable des préjudices dont pourraient être victimes les Français, les Malgaches et les étrangers. »

« Raminialavony espère que vous apprécierez le bon esprit du contre-projet qu'il m'a remis le 24 octobre. »

L'OCCUPATION DE TAMATAVE

Une dépêche du commandant Bienaimé annonce que l'occupation de Tamatave est aujourd'hui absolument assurée.

ASSASSINAT D'UN ANGLAIS

ger rapidement la voie en cas d'échouage, en aspirant le sable ou la vase qui forme l'obstacle.

Ainsi que nous l'avons dit, leur rôle ne sera pas essentiellement militaire et elles rempliront le rôle de remorqueur des chalands d'approvisionnement et de transbordement dans la rade de Majunga.

ADMINISTRATION MILITAIRE

L'état-major de la division de Madagascar comprendra un bureau politique, que dirigera le lieutenant-colonel de Beylié, adjoint au colonel de Torcy, et auquel seront attachés des officiers qui rempliront en Algérie les fonctions de commandant de cercle, de chef de bureau arabe ou d'interprète des affaires indigènes.

Il y aura aussi une section des affaires militaires. On vient de recevoir à ce sujet, du général Hervé, commandant le 19<sup>e</sup> corps, des propositions en faveur d'officiers d'infanterie et de cavalerie, préparés par leur expérience au rôle d'administrateur militaire, et qui dirigeront pendant quelque temps les résidences à établir, avant de les céder aux fonctionnaires civils que nécessitera notre protectorat.

L'ARMEMENT DU « SHAMROCK »

Le « Shamrock » est entré en armement définitif à Toulon le 1<sup>er</sup> janvier. Il partira le 25 janvier au plus tard, pour Madagascar, où il sera employé comme transport-hôpital.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

M. Le Myre de Vilers s'est embarqué le 27 décembre sur le paquebot des Messageries, qui passe à Tananarive à cette date. Il arrivera à Marseille le 21 janvier, avec M. d'Anthouard, qui a pris le paquebot au même temps que lui.

Le commandant Bienaimé fait savoir qu'il se rend à Diégo-Suarez, où, selon toutes probabilités, l'état de siège a été déclaré, pour assurer la souveraineté de l'autorité militaire.

On s'occupe du recrutement des porteurs qui suivront le capitaine. Ces porteurs seront recrutés, soit parmi certaines populations de Madagascar, soit parmi les peuples de la côte de Mozambique, ou enfin parmi les indigènes des Comores et de Nosibé.

Le câble destiné à relier Majunga à Mozambique sera posé probablement pendant le courant de février.

LA DÉGRADATION DE DREYFUS

Paris, 3 janvier.

La parade d'exécution au cours de laquelle aura lieu la dégradation militaire de Dreyfus est officiellement fixée au 5 janvier, à 9 heures du matin, dans la cour de l'École militaire.

Comme nous l'avons dit, des délégations de tous les corps de la garnison de Paris y assisteront.

INFORMATIONS

Paris, 3 janvier.

Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

Le conseil s'est occupé exclusivement des affaires de Madagascar.

M. Dupuy, ministre des affaires étrangères par intérim, a communiqué une dépêche de M. le Myre de Vilers et divers renseignements complémentaires, que nous publions d'autre part.

LES DÉCORATIONS DU 1<sup>er</sup> JANVIER

Le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, s'est réuni ce soir, à 7 heures, sous la présidence du général Février, pour examiner les propositions et les nominations des ministères civils dans la Légion d'honneur, à l'occasion du nouvel an.

Une mesure qui produira une certaine émotion dans la presse : aucun journaliste ne sera décoré dans la promotion de janvier.

Candidature Adolphe Carnot

On mande de Limoges qu'un groupe important d'hommes politiques a l'intention d'offrir à M. Adolphe Carnot, frère du défunt président de la République, la candidature au Sénat, en remplacement de M. Doumer, décédé il y a quelques jours. Mais nous croyons savoir que M. Adolphe Carnot, qui s'est toujours tenu à l'écart de la politique, n'acceptera aucun mandat.

A L'ÉTRANGER

LES DOUANES ITALIENNES

Londres, 3 janvier. — D'après une dépêche de Rome au Times, les recettes des douanes pour le premier semestre de l'année financière se sont élevées à 117,200,000 francs contre 111 millions prévus, sans compter les nouveaux impôts et le « catenaccio » qui ont produit 4,700,000 francs.

Après justification des prévisions de l'année entière, les recettes pour le deuxième semestre, doivent s'élever à 109,500,000 francs, sans comprendre le rendement des impôts nouveaux et le « catenaccio » dont le revenu est estimé à 8 millions pour toute l'année.

Il paraît probable que les prévisions du Trésor seront dépassées.

LES OFFICIERS RUSSES

Londres, 3 janvier. — Une dépêche de Moscou au Daily Chronicle, dit que dernièrement on a soumis au czar la liste des officiers désignés pour être promus. Il a biffé la colonne désignant la religion des officiers, et que cette particularité ne le regardait pas.

TREMBLEMENTS DE TERRE EN ITALIE

Reggio di Calabria, 3 janvier.

Ce matin une secousse ondulatoire assez forte s'est produite à 2 h. 13.

La population a passé le reste de la nuit dans les rues.

Une autre secousse ondulatoire a été ressentie à 9 h. 36.

Milazzo, 3 janvier.

Ce matin, à 9 heures, une secousse sensible s'est produite ici et a causé une vive panique. La neige tombe en abondance.

Terrible Incendie

New-York, 3 janvier. — L'hôtel Delevan, à Albany, a brûlé pendant la nuit.

Dix-sept personnes manquent, entre autres neuf domestiques, mais les débris de l'édifice ont été trouvés dans un état qui est impossible de se livrer à aucune recherche.

Quatre personnes se sont tuées en sautant par les fenêtres.

Beaucoup d'autres, et parmi elles plusieurs des membres de la législature de New-York qui descendent dans cet hôtel pendant la session, se sont échappées à grand-peine.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le soldat Mirman

Le député-législateur Mirman a bénéficié hier de la levée générale des punitions, accordée,

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, par le commandant Bazin, du 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, auquel appartient M. Mirman.

On se rappelle que M. Mirman avait été puni de 15 jours de prison.

Les chasses présidentielles

La chasse présidentielle qui devait avoir lieu demain dans les tirés de Marly, et à laquelle le président de la République avait invité les membres de la Cour de cassation, qui n'avaient pu prendre part à la première chasse, n'aura pas lieu en raison du mauvais temps. Elle est remise à une date ultérieure.

Le drame de Biskra

L'enquête sur le drame de Biskra, qui a failli coûter la vie à un lieutenant d'artillerie et dont nous avons entretenu nos lecteurs, est déjà fort avancée; mais l'affaire ne viendra aux assises de Constantine qu'en février.

La lumière commence à se faire et la plupart des assertions portées les premiers jours sont aujourd'hui absolument fausses.

C'est ainsi qu'il est maintenant établi que ni le capitaine qui s'est rendu coupable de la tentative de meurtre ni sa femme ne connaissaient le lieutenant avant ce voyage en Algérie. Ils firent connaissance sur le bateau.

Il est reconnu aussi que le lieutenant n'a nullement suivi le jeune ménage dans son voyage de nocce. C'est, au contraire, le capitaine qui, séduit par une excursion que devait faire le lieutenant, modifia son voyage primitif. Le frère de la jeune femme fit également avec eux une grande partie du voyage.

La cloche de la Paix

On se souvient que les Russes, en témoignage de leur sympathie pour la France, avaient résolu d'offrir à Notre-Dame une cloche monumentale.

Mais les architectes ayant démontré que les tours de la basilique ne pourraient supporter un tel poids, il fut résolu d'accorder entre le comité russe et le cardinal Richard, que ladite cloche serait destinée à l'église du Sacré-Cœur.

Cette cloche, du poids de 18.000 kilos, qui s'appellera « la Cloche de la Paix », est, écrit-on de Saint-Petersbourg, à la veille d'être terminée.

D'ici à quatre ou cinq semaines, elle sera transportée par chemin de fer à Odessa, et de là, par un bateau spécial russe, à Marseille, d'où elle sera dirigée par voie de terre sur Paris.

LE MAUVAIS TEMPS

Paris, 3 janvier.

La neige est tombée assez abondamment à Paris pendant la nuit dernière et ce matin.

En province, on signale presque partout d'abondantes chutes de neige.

Il en est tombé des masses considérables dans les régions montagneuses de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie.

Sur plusieurs points la circulation des trains est considérablement ralentie.

A Montargis, Orléans, Limoges, Carcassonne, Uzès, Perpignan et même en Algérie et en Tunisie, la neige est tombée toute la nuit.

Deux personnes sont mortes de froid. Cherbourg, 3 janvier.

La tempête du Nord-Ouest qui semblait aujourd'hui repris cette nuit et a continué à nous tourmenter.

Le croiseur Surocouf qui devait effectuer ses tirs de nuit dans la passe Ouest a été obligé de mouiller sous le fort de l'Ouest à cause du mauvais temps.

Un pompier nommé Adam a été trouvé baignant dans une mare de sang dans la forme n° 7 de l'arsenal, cette nuit, vers une heure. Le médecin de service appelé aussitôt a constaté en plus d'une violente commotion cérébrale, la fracture de deux côtes. Adam a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

C'est le deuxième accident mortel qui arrive depuis quinze jours dans cette forme qui n'est pas munie de garde-côte.

TUÉ PAR SON NEVEU

Paris, 3 janvier.

Une tentative d'assassinat, qui dénote de la part de son auteur une perversité inouïe, a été commise la nuit dernière rue du Moulin-des-Prés.

Au numéro 13 de cette rue demeure un marchand de chiffons, M. Nicolas Cœqueville, âgé de quarante ans. Son neveu, Louis Carria, âgé de dix-neuf ans, jeune valetier vivant de moyens inévaluables, occupe une chambre dans la même maison.

Depuis quelque temps, le drôle avait tenté à diverses reprises de séduire Mme Cœqueville. Agée de vingt-quatre ans, mais la jeune femme avait toujours repoussé ses assiduités, sans en parler toutefois à son mari.

Hier, après-midi, le neveu se présenta au domicile de son oncle et fut si entreprenant auprès de Mme Cœqueville, que celle-ci, après l'avoir mis à la porte, non sans peine, informa son mari lorsqu'il entra pour dîner, des agissements du jeune homme.

Vers une heure du matin, Carria sortait du bal Rigel, en compagnie d'un nommé François Mounzin, lorsqu'il rencontra son oncle au moment où il rentrait chez lui, après avoir passé la soirée au café avec des amis.

Il se mit aussitôt à injurier le marchand de chiffons qui le traita de galopin et lui reprocha sa conduite.

Une violente querelle s'éleva alors. Soudain, Carria s'écria : « Mounzin, aide-moi à assommer cette vieille carcasse ! »

Au même instant, les deux gredins se ruèrent sur M. Cœqueville et, après l'avoir terrassé, lui labourèrent le visage et le corps à coups de couteau.

L'infortuné ayant perdu connaissance, ses agresseurs s'acharnèrent sur son corps à coups de talons et de pavés qu'ils avaient ramassés par terre.

Puis Carria, qui était ivre de fureur, saisit la main gauche de la victime et lui trancha le pouce d'un coup de dents.

Des passants, que le bruit de la lutte avait attirés, appelèrent à l'aide et se portèrent au secours de M. Cœqueville, tandis que les deux bandits prenaient la fuite.

Le malheureux marchand de chiffons, dont le corps ne formait plus qu'une plaie et qui a eu deux côtes enfoncées, a été transporté à l'hôpital Cochin et placé salle Gasselien.

Son état paraît désespéré. Quant aux meurtriers, ils ont été arrêtés une heure plus tard et envoyés au Dépôt par M. Siaudous, commissaire de police.

HORRIBLE MORT

Paris, 3 janvier.

Une jeune femme de 19 ans, nommée Berthe Minot, habitant 125, rue de la Chapelle, quittait hier matin son domicile pour se rendre à la gare du Nord où elle est employée à la distribution des tickets.

Se trouvant en retard de quelques minutes, elle descendit sur le quai de la station

du pont Marcadet et, avisant le train-tram-  
way venant de St-Denis, elle enjamba l'es-

car sans avoir vu le train qui venait en marche. Malheureusement ses jupons s'accrochèrent à un angle de la rampe et l'infortunée perdit l'équilibre et tomba la tête en arrière.

Elle fut traînée ainsi jusqu'au pont Dodeauville, c'est-à-dire sur un parcours de plus de cent cinquante mètres, et lorsque le mécanicien, averti par les cris des voyageurs qui assistaient terrifiés aux souffrances de la jeune femme, réussit à arrêter sa machine le corps de la malheureuse, déchiré et sanglant, ne présentait plus qu'un amas de chairs meurtries.

La tête, en trainant sur les cailloux aigus s'était entamée profondément et le visage était méconnaissable.

M. Labat, commissaire de police du quartier de la Goutte-d'Or, aussitôt prévenu de ce fait, s'est rendu sur les lieux afin de procéder à une enquête et d'établir les responsabilités.

Le magistrat a donné l'ordre de transporter chez elle la victime qui respirait encore, mais qui n'a pas tardé à succomber.

MATCH DE BOXE

Compiègne, 3 janvier.

Un match terrible entre deux boxeurs bien connus Spring, de Coventry, et Lilly, de Manchester, vient d'avoir lieu sur le plateau de Beau-Monts, aux environs de Compiègne.

Un soir de la semaine dernière, de nombreux Anglais descendaient à la gare de la ville, vêtus en touristes; ils portaient le lendemain matin, soi-disant dans un but de promenade, mais, en réalité, pour assister à un match convenu depuis longtemps. L'enjeu était de 12.500 francs.

A deux heures de l'après-midi, les participants étaient réunis sur le plateau de Beau-Monts et la lutte commença entre Spring et Lilly; elle dura une heure et demie; 28 reprises eurent lieu.

La première partie semblait tourner au désavantage de Lilly; celui-ci, en effet, dut s'arrêter un moment, à la quatrième reprise, et le médecin dut donner un coup de lancette dans l'engorgement produit au bas des yeux par les coups de son adversaire.

Après ce moment, Lilly reprit l'avantage, sans toutefois qu'un résultat définitif ait été constaté jusqu'à la vingt-septième reprise.

À la vingt-huitième reprise, Spring eut la mâchoire démontée et s'avoua vaincu. Le vainqueur, du reste, n'était pas dans un état beaucoup plus satisfaisant. Toute la bande reprit alors le chemin de la ville qui elle quitta le soir même pour regagner l'Angleterre.

GRAVE AFFAIRE D'AVORTEMENTS

Plusieurs communes dépeuplées. — 18 arrestations.

Limoges, 3 janvier.

Le parquet de Limoges est actuellement saisi d'une importante affaire d'avortements.

Cela dit, huit arrestations ont été opérées. Les principaux coupables sont le nommé Sarandy et une femme Corbe, qui vivaient mariitalement; ils pratiquaient leur industrie depuis près de vingt ans.

Il arriva que, dans certaines communes où ils opéraient, le chiffre des décès avait considérablement augmenté, tandis que celui des naissances devenait insignifiant.

L'affaire viendra devant la cour d'assises de la Haute-Vienne, à la deuxième session de 1895.

DOUBLE EXÉCUTION CAPITALE

Mont-de-Marsan, 3 janvier.

Ce matin, à 7 heures 15, a eu lieu, place de la Tannerie, la double exécution de Meunier et de Daubagna, les auteurs du crime de la prison d'Orléans.

Ces deux individus avaient assassiné, le 18 avril 1891, un gardien de cette prison. Condamnés une première fois à mort par la cour d'assises de Basses-Pyrénées. Ils avaient vu leur pourvoi admis par la cour de cassation et avaient été de nouveau condamnés à mort par la cour d'assises de Landes.

M. Deibler était arrivé hier à Mont-de-Marsan avec quatre aides. Le montage de la machine a eu lieu à 5 heures sous une pluie torréfiante.

Les condamnés ont été réveillés à 6 heures. Meunier paraissait résigné, mais Daubagna était défilant; tous deux ont entendu la messe qui a été dite par l'archiprêtre. Meunier et Daubagna ont ensuite pris du café et du cognac et ont fumé une cigarette.

Daubagna est sorti le premier de la prison; il était livide; il a été exécuté aussitôt.

Trois minutes après, Meunier s'est courageusement livré à l'exécution.

Les corps des deux suppliciés ont été immédiatement transportés au cimetière. Celui de Daubagna a été réclamé par sa famille.

Un défilé un temps affreux, une foule nombreux assistait à cette double exécution. Aucun incident.

COURRIER MARITIME

Le Peshawar a quitté Port-Saïd, mercredi, avec un grand ballast. Le cabotage de son pour Marseille-Lyon. Il est attendu à Marseille lundi prochain au point du jour.

Lyon et la Région

L'ÉLECTION DU 3<sup>e</sup> CANTON

Le Comité radical et le comité de l'Union des Républicains radicaux adressent l'appel suivant aux électeurs du 3<sup>e</sup> canton, en vue de l'élection de dimanche :

Citoyens, Vous êtes appelés à élire dimanche, votre représentant au Conseil général. Les candidats que nous proposons à vos suffrages, désignés par le Comité radical et le Comité de l'Union des Républicains radicaux réunis du 1<sup>er</sup> arrondissement vous présentent toutes les garanties que vous avez le droit d'exiger de votre mandataire, ou double point de vue de la capacité administrative et des convictions républicaines.

Républicain de vieille date, le citoyen Coste-Labaume, après avoir lutté sous l'Empire et sous l'Ordre moral pour la sauvegarde de nos institutions, a pris part à la gestion de nos affaires municipales dans des conditions d'indépendance et de fermeté qui ont toujours reçu l'approbation de tous ses électeurs. Appelé à remplir des fonctions gratuites dans plusieurs de nos grandes administrations, il n'a jamais marchandé son dévouement et son zèle à la cause des intérêts publics dans un sens libéral et démocratique.

Plus que jamais, la République a besoin d'hommes de valeur, chez qui la prudence et la fermeté ne sont jamais séparées de convictions inébranlables. En donnant vos suffrages au citoyen COSTE-LABAUME vous êtes

certaines de confier à un esprit éclairé et à des intérêts de vos intérêts et de la défense de la République.

Aux urnes Citoyens ;

Votez tous pour le citoyen

COSTE-LABAUME

Conseiller Municipal Administrateur de la Caisse d'Épargne et de l'École Nationale des Beaux-Arts.

La Commission Electorale des Comités Républicains radicaux du 1<sup>er</sup> arrondissement :

Pour le Comité Radical : BOUCHER, délégué cantonal; FISARU; BRAZAS; DEVAUX; SANLAVILLE, président de la Chambre Syndicale des Coiffeurs; TARDY.

Pour le Comité de l'Union des Républicains radicaux : NEUVIS, président de la Chambre Syndicale de la Boulangerie, secrétaire de l'Union des Chambres Syndicales; DUFFAY; MONTVERNAV, président de la Chambre Syndicale de la Pâtisserie; OLLIVIER; J. MOUVY; COUET, trésorier de la Chambre Syndicale de la Boulangerie.

Vu : le candidat, COSTE-LABAUME.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 101.52 ; Extérieure, 73.50 ; Italien, 88.70 ; Crédit Lyonnais, 839.37 ; Banque ottomane, 676.87 ; Autrichiens, 823.75.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Hier, la neige est tombée en grandes quantités dans la matinée; il n'y en a pas eu dans l'après-midi.

Les bourrasques continuent à envahir nos régions; la dernière, prévue avant-hier, avait son centre hier matin sur le nord de la France (Paris 747<sup>mm</sup>). Le baromètre baissait en 18 heures de 17<sup>mm</sup> à Paris. Le Mans; 13<sup>mm</sup> à Brest et Lyon. Une neige abondante tombe depuis avant-hier soir; actuellement il y a 20 cent. de neige sur le sol au Mont-Verdan et 10 cent. au parc.

La situation reste troublée. Hier, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 746<sup>mm</sup>. Pluie depuis 24 heures, 13<sup>mm</sup>.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum — 4,1 maximum + 1; à l'air libre minimum — 5, maximum + 1,0.

Prévision : Temps froid, neige.

Le successeur de M. Burdeau

Si nous en croyons notre confrère le Figaro, la candidature de M. Robin, l'ex-directeur de l'école de Compius, au siège laissé vacant à la Chambre par la mort de M. Burdeau, serait d'ores et déjà chose certaine.

Nous n'avons pu jusqu'à présent contrôler cette nouvelle, qui fera sourire plus d'un électeur.

Caisse d'épargne

Du 21 au 31 décembre, les Caisse d'épargne ont reçu 6.763.632 fr. 36, et remboursé 4.559.426 fr. 97.

Les dépôts ont été de 31 décembre 1894, les dépôts ont été les retraits de 38 millions 345.737 fr. 03.

Listes électorales

À la veille des élections au conseil général et à la Chambre des députés, qui doivent avoir lieu incessamment dans notre ville, nous croyons devoir rappeler à toutes les personnes jouissant de leurs droits électoraux, qu'il est nécessaire de passer, avant le 10 janvier prochain, aux bureaux de la mairie, pour vérifier leur inscription sur la liste des électeurs.

Aux termes de la loi, tout électeur porté sur la liste de la commune a le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de leurs concitoyens omis ou indûment inscrits.

De son côté, la commission municipale de revision de la liste électorale municipale et politique doit, avant le 10 janvier 1895, inscrire d'office ou sur leur demande, suivant les cas particuliers; les citoyens qu'elle reconnaît avoir acquis les qualités requises par la loi; ceux qui remplissent les conditions d'âge et de résidence avant le 1<sup>er</sup> avril 1895; ceux qui auraient été précédemment omis; ceux qui seraient décédés; ceux dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente; ceux qui ont perdu les qualités exigées par la loi; ceux qui sont reconnus avoir été indûment inscrits;

Opérer les rectifications provenant des changements de domicile survenus depuis le 31 mars 1894.

Afin que cet important travail soit fait le plus complètement possible, il est donc nécessaire de vérifier à l'avance, c'est-à-dire au plus tard le 10 janvier; ajoutez que le dernier délai pour les réclamations est fixé au 4 février prochain.

Artiste et Directeur

Personne n'a oublié, à Lyon, M. Dauphin, cet infatigable ou directeur, qui durant l'année dernière, de concert avec M. Poncet, présida aux destinées quelque peu agitées de nos deux premières scènes.

M. Dauphin est aujourd'hui directeur du théâtre de Genève, et qui, plus est, premier sujet de sa troupe.

Son récent succès dans Mignon a, parait-il, été colossal.

En possession d'une voix chaude et vibrante dont s'est servi avec un art véritable, phrasant avec une justesse absolue et s'élevant à rechercher la perfection dans les moindres détails de son rôle, M. Dauphin a marqué celui de son entrée à Genève tout en réalisant et les diverses scènes qui sont de véritables succès pour la plupart des basses, il les a rendues avec une vérité et une émotion si intenses qu'elle s'est communiquée aux spectateurs et les a fait éclater en bravos.

Nos tramways

Nous recevons d'un groupe de lecteurs des plaintes très vives sur la façon cavalière avec laquelle la Compagnie lyonnaise des tramways traite ses voyageurs de la ligne de Bron :

Le tramway qui part, en effet, de la place des Célestins pour se rendre à l'Asile, s'arrête avant le point terminus de la station, obligeant ainsi les voyageurs à se rendre à pied et dans la neige depuis les cours Eugénie jusqu'à Bron.

Et encore la Compagnie exige-elle le paiement intégral du parcours, comme si ce dernier s'effectuait en entier!

Signé : de Lanoane, Huet, Béranget, voyageurs.

Il y a là, en effet, un abus par trop criard, contre lequel, croyons-nous, il faut suffi de protester, pour y voir au plus tôt mettre un terme.

De nombreux ouvriers travaillent en ce moment à la pose des rails du tramway qui doit réunir le quartier Perrache au quartier Saint-Blandine.

La création de cette nouvelle ligne va contribuer largement à la transformation de cette partie de la presqu'île, jusqu'à présent un peu traînée en arrière.

Reste maintenant à améliorer le passage sous les voies, dont l'éclairage est par trop défectueux.

Avec quelques lampes électriques on ar-

rivaliserait facilement à dissiper l'obscurité qui règne toujours dans ce quartier désertifié.

Ce sera de rendre à ce quartier déshérité la vie qui lui manque pour s'embellir.

Cercle militaire

Officiers de réserve et de l'armée



PARADIS PERDU

Jules Mary

Et elle se rappelle son insolence, l'insulte de cet amour. La dureté fatale de ce regard. Elle se souvient de ses présentiments, de ses craintes. — Je savais bien, dit-elle, que cet homme devait jouer un rôle dans ma vie...

— Mais non, madame se trompe, le docteur est là... — C'est bien. Où est Henri? — Il dort dans son lit. — Ne vous cloignez pas. Je puis avoir besoin de vous. Denise sortit. La jeune femme vint s'agenouiller près de l'enfant, de nouveau, et l'entoura de ses bras, comme pour le rechauffer, le défendre contre les approches de la mort.

faction suprême. Mais, dans les yeux. La même crainte, allée à la méconnaissance. Il considéra la mère, d'abord, puis l'enfant, posa son chapeau et s'approcha. — Ne le touchez pas... je vous l'ordonne! ne le touchez pas! — Un mot du docteur lui rendit son sang-froid. — Est-ce qu'il est mort? — Je ne sais pas, dit-elle... voyez, monsieur, et s'il est possible encore de le sauver... sauvez-le et vous serez assuré de ma reconnaissance éternelle.

pour elle, assurément, qu'elle allait entendre. Car si l'enfant n'était plus, elle n'aurait pas le courage de repartir devant son mari, d'attendre sa colère et d'assister à son désespoir. Elle aimerait mieux mourir. — Il vit! dit Renaudière... mais sa vie tient à un fil: si vous ne le ramenez pas... dans quelques secondes tout sera éteint en lui... tout sera fini...

l'éloignement que j'inspire à votre mari. — Ah! monsieur, que peut-il en ce moment exister chez moi, sinon la volonté de sauver mon enfant? Que n'oublierais-je pas? Que ne donnerais-je pas pour le voir guéri, debout, me tendant les bras et me souriant?... — Ainsi, vous l'aimez? — Si je l'aime, quelle demande! N'est-il pas de mon sang et de ma chair? N'est-il pas, avec son frère, la joie de la maison et le bonheur de mon mari? Si je l'aime? mais lui mort, soyez sûr que je ne lui survivrais pas!

avait entendu des mots pour d'autres mots. — Et Renaudière répétait: — Vous savez bien que je vous aime. Je vous l'ai dit plusieurs fois. Et me regardez-vous l'ont fait comprendre. Je saurais votre enfant, quoi de plus juste que vous m'en soyez reconnaissant? Si vous le perdez, vous êtes résolu à mourir. Je le saurais. Vous ne devez pas contrevenir la vie. Cette vie, je ne vous la demande pas tout entière, bien qu'elle m'appartiendrait tout à l'heure. Hésitez-vous à m'en donner une heure? Je vous aime. — Il m'aime! il m'aime! murmura-t-elle. Que dit-il donc? Et que m'impose-t-il, comme la condition du salut de mon enfant? Est-ce que je deviens folle?

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

LOCATIONS — A louer, à l'année, jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz. S'adr. bureau du journal, n° 102.

RHUME — La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la Reine des PECTORAUX pour guérir Rhume, Toux d'Irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie. PRIX: 2,25

ANTI-NEURALGIQUE ROUSSET TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 8 francs Pharmacie J. ROUSSET LYON 19, Grande Rue de la Croix-Rousse

DEMANDEZ GONTARD DISTILLATEUR-LIQUORISTE Prunelle fine Champagne Curaçao Haiti triple sec Liqueur Gontard (jaune et verte) Prémoline des Alpes Bouquet alpin Clarentaise

MALADIES SECRÈTES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Écoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par Les remèdes du D<sup>r</sup> COURNIER 25 ans de succès Dépôt à Lyon: Pharmacie, rue Childebert, 17

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon Paiement de coupons échus ou non échus Renseignements gratuits. — Adr. télégr.: MAZERAUD-BEROUX

L'Extrait de Viande MAGGI à 15 et à 10 centimes est plus nourrissant que l'Extrait de Viande ordinaire. En vente chez GRÉVON, 76, rue Mercière

Prime du "NOUVEAU LYON" — Sphère terrestre Sphère céleste — de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal bronzé. Chacune de ces sphères sera envoyée, franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 francs, accompagné de trois en-tête du journal, portant trois dates consécutives.

EN VENTE partout 10 centimes le numéro LE MONDE LYONNAIS hebdomadaire, artistique, sportif et mondain Illustré

ANNONCES DÉMOCRATIQUES Avis divers à 0.15 la ligne Offres et demandes d'emplois. — Objets à acheter ou à vendre. — Objets perdus et trouvés. — Échanges d'objets mobiliers, demandes et offres. — Locaux demandés ou à louer. — Avis pour dettes. — Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres. Avis divers à 0.15 la ligne Concernant demandes, offres, échanges de propriétés. — Industries. — Fonds de commerce à remettre ou que l'on désire acheter. — Propositions d'association S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

PLANTS GREPPÉS, MONDEUSE ET GAMAYS Sur Riparia, Solonis, Jacques BOUTURES DIVERSES MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône) SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS Papiers peints DANS TOUS LES GENRES B. COLIN 7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7 En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux LYON Décorations, Tentures de tous styles. — Baguettes, Rosaces Paravents et Devants de Cheminée

BRODERIES TAPISSERIES ARTISTIQUES Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie Prix modérés 7, RUE SERVIET (en face la nouvelle Préfecture)

SUPRÊME APÉRITIF DIGESTIF CHABLY au QUINA jeune titré & VINS FRANÇAIS VENTE EN GROS: C. DESPLAÇE, LYON

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vanbecour, LYON

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES S'adresser au Bureau du Journal 7, PLACE DES TERREAUX, 7

DESCOURS, PARRY et C<sup>o</sup> Commissionnaires 38 Cornhill, Londres La maison exécute les commandes avec la plus grande célérité. Échantillons sur demande.

LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN 8, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés DUBUT de LABOUEST. — Les petites Rastats. LAVEDAN (Henri). — Le Lis. DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire.

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE Par E. Charton Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge. 550 fr. au lieu de 957 Payable 50 francs par mois Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

C'est toujours au CAPÉ PIRRAUD F. COLLET, Successeur Place du Pont, 14 Que l'on boit du BON VIN NOUVEAU MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & C<sup>ie</sup> 25, Chemin des Pins

MÉPRISE DU CŒUR

E. ARNOUS-RIVIÈRE

— Elle sera votre femme, n'en doutez pas. Seulement, ce n'est pas en restant ici, que vous avancerez vos affaires. D'ailleurs, vous ne voudriez pas compromettre davantage celle qui bientôt vous portera votre nom? Prouvez lui donc votre amour en la mettant à même, le plus tôt possible, de pouvoir vous embrasser sans rougir. — Je vous le répète, — je partirai demain. XIII Dans le courant de la soirée, André annonça son départ pour le lendemain. Il devait prendre le paquebot qui faisait le service de Nice à Marseille. Il déroula les insidieuses curiosités qui s'élevaient d'une si brusque résurrection, en prêtant une affaire urgente qui le rappelait auprès de sa famille.

gens du meilleur monde, chacun approuva la décision qu'avait prise le jeune homme et, toute la colonie s'appliqua à lui montrer une vive sympathie pendant les dernières heures de son séjour. — Elle était triste, mais courageuse. Elle respectait son chagrin, et grâce à cette délicatesse que donne seule l'éducation raffinée, personne ne voulut s'en apercevoir. Leur dernière nuit fut déchirante. Ils se regardaient en silence, les yeux remplis de larmes. Puis ils se tendaient les bras et, dans une étreinte, ils répétaient le serment d'être à jamais l'un à l'autre — quoi qu'il arrivât. Ils s'aimaient tant; ils se étaient prouvés tant de fois déjà, que toute coquetterie de l'âme ou du corps n'avait point de place dans cette scène navrante de la séparation, la première qu'ils devaient accepter et à laquelle leur passion ne pouvait se résoudre, malgré les efforts de leur volonté commune. — Demain tu ne viendras pas au port, mon Elise adorée! Tu souffrirais trop au moment où le navire lèvera l'ancre. — Ah! ne parle pas de demain!!! Ce mot me brûle le cœur. — Je ne puis me faire à cette pensée que demain, à cette heure, tu seras loin de moi! — Ma chérie! calme toi. Tu sais bien que cette séparation est indispensable

pour avancer l'heure où nous serons réunis à jamais. — O mon bien aimé! ne perds pas un instant. Arrange vite, bien vite, toutes les affaires. Si tu tardes à me rejoindre, je mourrai. Tu es aussi nécessaire à ma vie que l'air que je respire. Prends pitié de ta pauvre Lili. Que va-t-elle devenir lorsque tu ne seras plus près d'elle? J'ai si soif de tes caresses, du son de ta voix! Oh! oui, mille fois la mort plutôt que de te perdre. — Tu sais bien que je vais faire l'impossible pour hâter l'époque de mon retour. Mais le plus difficile sera d'obtenir le consentement de ton père. — Sois tranquille, il a toujours fait ce que j'ai voulu. Je le prierai tant, je lui prouverai si bien que je ne peux être heureuse qu'avec toi, qu'il cédera. — Il faut tout prévoir, si ton père ne céda pas? — Si mon père ne voulait pas me donner à toi? — Oui. — Eh bien! je suis ta femme, n'est-ce pas? — Oh! oui, ma Lise adorée; nous sommes l'un à l'autre jusqu'à notre dernier soupir. — Alors, si mon père refuse... tu m'enlèveras et je suivrai ta destinée bonne ou mauvaise. — Mais le monde?... — Que nous fait le monde! Ah! mon André! l'univers entier dans un plateau de la balance de la vie, et toi dans l'autre, je n'hésiterais pas!

— Comment ferai-je pour mériter un pareil amour?... — Laisse-toi aimer et jouis de ton bonheur. — Tu m'enivres!... — Ah! moi si heureux, chéri! — Je suis à toi... pour toujours... Lorsque le matin ils se séparèrent, ils étaient graves. Leur désespoir était muet et sans larmes. La raison leur disait que le soir, ils ne se verraient plus, et leur passion se demandait encore si un pareil événement était possible. Au dernier moment, André céda à la prière de la jeune fille, qui voulait absolument l'accompagner au port. Il escalada, pour la dernière fois, la balustrade de la petite terrasse et entra dans sa chambre où il fit ses préparatifs de départ. La journée s'écoula rapidement. La comtesse et Thérèse témoignèrent la plus vive amitié au jeune homme. Plus au courant que les autres pensionnaires des angoisses des deux amants, elles leur prodiguèrent des attentions délicates et versèrent des consolations discrètes sur leurs cœurs malades. André s'efforçait d'être moins triste en voyant que sa bien aimée ne serait pas seule, et que son chagrin serait compris par des âmes nobles et intelligentes. Quant à Nina, elle s'agitait dévotement, avec des airs mystérieux qui disaient un peu trop clairement: Vous voyez que je sais tout, mais que je ne

dis rien. Elise se consolait intérieurement d'avoir été dédaignée par André. Elle jouait un rôle dans le drame réaliste où elle était mêlée malgré elle. Cela lui suffisait pour le moment et elle remettait à plus tard la justification de sa conduite, lorsque le terrible général viendrait lui demander comment elle s'était acquittée de ses devoirs vis à vis de sa fille. Le paquebot partait à six heures, c'est-à-dire à la chute du jour, car on était encore en hiver. Elise, la comtesse, Thérèse et madame Lebrun prirent une voiture. André monta dans une autre avec le comte et M. Watson. La présence de ces messieurs à l'embarcation justifiait suffisamment la démarche des dames. Néanmoins, lorsque les bagages de l'officier furent rendus à bord et qu'il n'avait plus lui-même que quelques minutes pour faire ses adieux aux personnes qui l'entouraient, on le laissa seul avec celle que l'on savait être déjà sa fiancée. Elle était d'une paleur d'albâtre. Ses grands yeux brillaient à l'ombre de ses longs cils noirs, et au-dessous d'eux, un léger cercle de bistre révélait à la fois une grande fatigue physique et une immense douleur morale. Elle était muette et, en apparence, calme. Mais chaque fois qu'André la regardait ou lui prenait la main, elle éprouvait un petit mouvement convulsif, comme si elle avait subi le contact d'une pile électrique. Lorsqu'il s'éloignait de quelques pas, soit pour répondre aux

hommes du port qui pressaient son embarquement, soit pour dire un dernier adieu aux personnes qui l'avaient accompagné; elle le suivait comme un enfant et semblait se rattacher à lui par quelque lien invisible. — Voyons, monsieur, décidez-vous! Si vous voulez partir, embarquez-vous! Un marin d'une voix rauque et impudique, — On va larguer les amarres, tenez. — Je suis à vous, répondit André. Et se retournant vers Elise, il lui tendit la main et lui dit à voix basse. — An revoir! du courage! Tu es, et tu seras toujours la reine de mon cœur. Elle perdit toute prudence. — Adieu, mon bien aimé! Que Dieu te protège et te ramène bientôt dans mes bras! Et se jetant au cou d'André, elle l'embrassa sur ses lèvres. Il la remit au comte qui, prévoyant une crise nerveuse, s'était approché et sautant dans la barque, il s'éloigna du quai, en proie à une émotion indicible. Le navire partit dans la direction du phare d'Antibes et longea pendant plus de deux heures le golfe au fond duquel repose Nice la belle. (A suivre.)

Tout changement d'adresse de nos abonnés doit être accompagné de l'ancienne bande et d'un mandat-poste de 50 centimes pour frais de réimpression.